

pour Yamaska; J. B. POULIOT, M. P. P., pour Témiscouata; A. H. FAQUET, M. P. P., pour Berthier; F. GOSFRAON, M. P. P., pour Verchères; JOSEPH FERRAULT, M. P. P., pour Richelieu; A. GAGNON, M. P. P., pour Charlevoix; SIXTE GOUFAL, M. P. P., pour Napierville; CHARLES LAJOIE, M. P. P., pour St. Maurice; M. HOUDA, M. P. P., pour Maskinongé.

CANADA.

Lévis, 9 novembre 1866.

Un certain nombre de nos abonnés n'ayant pas encore soldé leur abonnement pour l'année passée, ne devront pas être surpris, si après la semaine prochaine, nous nous voyons forcés de prendre quelque mesure pour retirer ce qui nous est dû.

Nous les engageons donc à nous faire parvenir le montant de leurs arriérés.

Nous avons parlé déjà d'une Assurance Mutuelle, comme nécessaire, ou du moins très-utile par le temps qui court. Nous ne répéterons pas les raisons alléguées par notre correspondant du 2 novembre. Car elles sont péremptoires d'après l'aveu d'un assez grand nombre de personnes que nous avons vues.

Nous devons à la justice de faire part au public des objections raisonnables qui nous ont été faites par bon nombre de personnes sensées. Nous allons tâcher de leur répondre, en leur soumettant notre opinion sur ce sujet d'autant plus hardiment qu'elle est corroborée par l'avis d'autres personnes qui voyaient la question au même point de vue que nous.

La base principale et sur laquelle se fondent les avantages de telle assurance sur les autres, c'est qu'ici chaque propriétaire assuré est en même temps actionnaire, et par conséquent intéressé; tandis que avec les autres compagnies, chaque propriétaire assuré est un prolétaire que l'on exploite tant qu'il peut donner et que l'on plante là, c'est le mot dès qu'on court trop de risques pour que le rendement soit avantageux.

Qu'on ne croit pas que nous veuillons répéter la phrase banale que c'est l'argent qui s'en va: Non, nous comprenons que ce raisonnement pêche surtout par sa base.

Mais sans répéter ce faux raisonnement, nous osons dire que de tous les moyens de rencontrer ses intérêts, on doit choisir toujours le plus avantageux, celui qui coûte le moins cher.

Voici donc en termes généraux ce que nous désirons.

Que nous puissions assurer nos propriétés à un taux moins élevé qu'à l'heure qu'il est, et avec plus de sûretés que nous n'en avons,

surtout depuis l'incendie du 14 octobre.)

C'est ce que nous procurerions une Assurance Mutuelle telle qu'elle existe dans les comtés de Sherbrooke et Stanstead, ou elle progresse.

Le capital de cette compagnie est formé des billets promissaires au montant de cinq ou six par cent sur la police d'assurance. On objecte que c'est là un capital nominal, que l'on ne trouverait nulle part s'il agissait de l'entamer par l'insuffisance des primes.

Nous soutenons nous qu'un billet hypothéqué est une chose parfaitement réelle, et par conséquent, possible de conversion en espèces.

Qu'on aille voir dans les livres de toutes les institutions financières si le capital est bien réellement déposé en valeurs. Et les actions de ces associations se capitalisent sans effort quoiqu'elles ne reposent, la plus part du temps que sur des billets.

Est-ce qu'on ne sait pas encore que toutes les affaires commerciales ne reposent par la plus grande partie de leurs transactions que sur le crédit? Pourquoi donc ce crédit serait-il refusé à nous, citoyens de Lévis? Serait-ce ici, où la propriété vaut infiniment plus que dans les villes des comtés de l'Est, que l'on douterait du succès de la première entreprise financière dans notre ville? Oh! non. Mais nous ne savons trop à quoi attribuer le manque d'initiative que tout le monde reconnaît dans la Ville de Lévis. Peut-être qu'à cette heure beaucoup de personnes désirent l'accroissement de notre ville, mais aucune ne se croit autorisée à prendre les devants.

Notre avis, c'est que chaque citoyen est, pour sa quote part, solidaire dans l'honneur de sa localité, et par conséquent tenu autant que tous les autres, à marcher en avant. Il n'y a pas de tête ni de queue tous doivent marcher de front. C'est le devoir de tous. On doit s'entendre et non pas s'attendre.

Une autre objection, c'est que le capital faisant partie de la propriété, par l'acte de l'hypothèque des billets sur les bâtisses elles-mêmes, si une conflagration réduisait en cendres la plupart de ces bâtisses, le fond se trouvant anéanti entraînerait la perte de l'hypothèque.

A cela nous répondons que d'après la configuration de notre localité, un incendie, même le plus grand, ne peut dévorer en toutes circonstances au-delà d'un huitième de la ville, à cause des distances qui séparent chaque groupe de constructions. Et l'examen des lieux prouve surabondamment que le plus grand désastre, par le vent le plus violent, avec le moins de secours possibles, ne peut s'étendre au-delà d'une certaine circonscription, naturellement définie.

Notre ville n'est pas groupée sur une étendue plane comme les faubourgs St. Rochs et St. Sauveur, où il n'y avait pas un seul espace qui pût servir de coupe-feu. Croit-on par exemple que par un fort vent d'Est, un incendie allumé dans la petite route atteindrait les maisons de la rue Wolfe. Croit-on qu'un feu

au passage grimperait sur le cap. Ainsi du reste.

Voilà pour les risques.

Ces quelques explications, nous les donnons pour ce qu'elles valent par elles-mêmes, demandant seulement qu'on prenne la matière en considération; qu'on y réfléchisse.

Nous espérons pouvoir à notre prochain numéro donner un aperçu basé sur des chiffres officiels des résultats que nous promettrait l'organisation que nous proposons.

Souscriptions en faveur des incendiés.

On nous prie de publier pour l'information du public et des journaux qui ont commis inévitablement des erreurs sur ce sujet, que la souscription de Lévis se monte à \$1001.75 en argent, et \$150 en effets. Depuis que le montant en argent a été remis au comité de secours de Québec, \$37.75 ont été données encore et sont entre les mains de M. le curé de Notre-Dame.

Les effets donnés, ont été distribués à ceux des incendiés qui, en assez grand nombre ont cherché un abri dans notre ville.

M. le curé de Notre-Dame nous prie d'exprimer ses remerciements à MM. les propriétaires de la Traversée pour avoir traversés gratis les effets non-seulement de Lévis mais aussi des paroisses du Sud, pour les incendiés du 14. Nous croyons que cet acte de libéralité de leur part leur mérite la reconnaissance du public.

Deux exemples d'ostracisme: l'un emprunté aux colonnes de l'Orde, et l'autre dont il n'a pas parlé.

Encore une preuve d'ostracisme. MM. Cartier et Langevin viennent de renvoyer leur abonnement au *Canadien*. Voici comment le propriétaire rédacteur de cette feuille accueille la disgrâce ministérielle dont il est frappé: "Nous accusons réception de la lettre des honorables MM. Cartier et Langevin. Ils nous demandent simultanément de ne plus envoyer le *Canadien* aux bureaux des solliciteurs et procureurs généraux. Nous nous rendons à leur désir, d'autant plus que nous acceptons leur refus comme un témoignage bien évident de notre indépendance comme journalistes."

Si, pour leur plaisir, nous enlevions de notre journal *notre* épigraphe qui ne leur va pas. *Notre institution, notre langue et nos lois, nul doute que nos deux honorables ministres nous contigueraient sans pitié.* — *Abonement, mais la chose est impossible pour nous.* "Il est impossible de mieux prendre son parti."

Voici ce que nous donne l'Orde comme étymologie du mot ostracisme. Nous serions heureux de le voir reproduire l'exemple suivant, comme preuve de *fortiori*, de ce qu'il avance.

Au mois de septembre dernier, le *Journal de Lévis*, changea de rédacteur, et en même temps modifia ses opinions. Or le rédacteur était un tout jeune homme, sortant du collège, puisqu'il fut tout dire.

Un autre journal, le *Pays*, dont le manteau rapé était de génération en génération tombé sur les épaules d'un homme bien jeune aussi, voulut en imposer par sa barbe postiche et donner une leçon à cet enfant, qui, lui, ne portait pas une perruque grise.

La leçon ayant été assez mal re-

que, le *Pays*, crut qu'avec des adversaires, il valait mieux n'avoir pas de rapports sur ce, il tira sa révérence et disparut, en nous signifiant de ne plus nous montrer chez lui. *Honni soit qui mal y pense.*

Le montant total des souscriptions à Montréal pour le fond de secours aux incendiés de Saint-Roch et Saint-Sauveur s'élève à la jolie somme de \$11,822.

BULLETIN EUROPEEN.

Bruxelles, 24 octobre.

C'est dimanche qu'a commencé, en Vénétie le vote pour le plébiscite. Les dépêches de Florence nous en font connaître les premiers résultats. A Venise, suivant les renseignements officiels, sur 30,000 électeurs inscrits, 26,180 ont voté oui. Bien entendu, nous ne garantissons pas ces chiffres.

La *Gazette de Vienne* annonce la mise à la retraite des généraux Benedek, Hemkestein et Krismanie. Le général Hemkestein, comme on sait, était chef de l'état-major général de l'armée du Nord, et le général Krismanie commandait à Vienne pendant la dernière guerre.

Le *Times* revient sur le bruit de l'intervention armée de l'Espagne dans la question romaine. Il ne croit pas cependant que les frégates espagnoles envoyées en Italie aient pour but de secourir le Saint-Père, mais seulement de recevoir François II, s'il a l'intention de quitter Rome. Les agents diplomatiques s'occuperaient à Vienne et à Paris d'établir un protectorat de toutes les puissances catholiques en faveur du Saint-Siège; le baron Hubner serait même sur le point de quitter Vienne et de se rendre à Rome, en passant par Paris, pour conférer avec l'empereur Napoléon de ce grave sujet. Le *Times* pense, comme beaucoup d'autres journaux, qu'un appel donné par l'Espagne au Saint-Père ne ferait que précipiter sa perte.

Comme souverain temporel, ajoute le journal anglais, la reine d'Espagne peut être assurée que le Pape ne tiendra ou ne tombera que par la France; mais comme chef spirituel, il devient l'intérêt commun de toute la chrétienté, et la France aussi bien que l'Italie seraient heureuses de le voir se maintenir sur son trône. Le *Times* annonce qu'il se fera un effort pour déployer pour rétablir sa dignité et assurer sa véritable indépendance.

D'après la *Mercurio* les Français quitteront Rome le 4 décembre, et ils resteront en observation à Civita Vecchia. Le fort Saint-Ange sera alors occupé par la légion d'Antibes. Le *Secolo*, de Milan annonce que le prince Humbert fera prochainement un voyage en Allemagne. Il visitera les principales cours et notamment la cour de Vienne. Ce voyage est fixé au mois de décembre.

Le *Moniteur* annonce que l'Empereur et l'Impératrice se sont promènes le 23, au bois de Boulogne. Sur les boulevards, partant, la foule a fait entendre de chaleureuses acclamations.

La *Gazette de Weser* se plaint à traverser les lignes que les armées et les troupes de la Confédération du Nord ont ajoutées à la puissance militaire de la Prusse. Ce journal calcule qu'en 1867, dans le cas d'une nouvelle guerre, la Prusse pourra mettre en ligne 130,000 hommes de plus qu'en 1866. Avec un tel effectif, le gouvernement de Berlin, paraît-il, ne se croit pas encore en sûreté; en effet, si nous en croyons la *Gazette de Weser*, il songerait à augmenter sa landwehr et à la porter de 1.6 à 162 bataillons.

Une feuille suisse, le *Journal de Lucerne*, n'y a pas publié des colonnes aussi odieuses que scandaleuses sur la vie privée de la Reine Victoria, M. Harris, ministre d'Angleterre à Berne, a adressé de ce chef une plainte au gouvernement fédéral. Ce pouvoir, dans sa réponse, exprime ses vifs regrets de ce qu'un journal suisse se soit abaissé jusqu'au point de publier de semblables outrages, qui ont indigné non-seulement les Anglais demeurant en Suisse, mais aussi tous les habitants du canton de Lucerne. Cependant, il informe l'ambassadeur britannique qu'il doit en poursuivre l'auteur devant les tribunaux ordinaires. Déjà, avant cette réponse lord Stanley, chef du Foreign Office, avait transmis à M. Harris l'ordre de ne point poursuivre cette affaire.

(Par la voie du câble atlantique.)

Londres, 6 novembre.—Le vaisseau américain le *General Sherman*, a été jeté à la côte à la Corée, et 40 personnes du bord ont été massacrées par les indigènes.

Vienne, 6 novembre.—Le projet de la réforme militaire en Autriche, comprend l'obligation universelle de servir dans l'armée, l'usage des fusils à aiguille, et d'autres mesures.

Londres, 6 novembre.—Le comte Derby a accueilli favorablement la députation concourant le chemin de fer de Nicaragua.

Berlin, 6 novembre.—Un décret royal met l'armée prussienne sur le pied de paix.

Londres, 6 novembre.—La rupture d'un allié de l'Espagne avec le Brésil contre le Paraguay est controuvé.

On lit dans la *Gazette* de Montréal d'hier:

"Pendant les dernières séances prolongées du Conseil Exécutif, à Ottawa, le bruit a couru que l'on avait fait un grand effort pour engager M. Howland à abandonner le département des finances afin de permettre à M. Galt de reprendre la direction de ce département. Nous lisons alors informé, d'après la meilleure autorité que cette rumeur n'était pas fondée. Pendant les réunions plus récentes du Conseil Exécutif, cette rumeur s'est fait jour de nouveau sous une forme très positive et c'est en nous appuyant sur la meilleure autorité que nous la repoussons comme non fondée. Rien de cette nature n'est arrivé.

Nous craignons bien que M. Galt n'ait ni le désir, ni l'intention de reprendre ses fonctions comme ministre jusqu'à ce que la confédération soit assés sur une base satisfaisante." — *Journal de Québec.*

On lit dans le *Pays*:

"En 1865, il y avait 25 députés qui votèrent contre la confédération: les vingt signataires du manifeste, plus MM. Joly, Taschereau, Tremblay, Duckett et Pilonneau. Si en 1866, 25 députés ont signé l'adresse au Bureau Colonial, c'est que 13 la réponse de M. Joly n'a pas été reçue à temps pour le départ du document par la maille canarienne de la semaine dernière; 2 parce que M. Taschereau, Tremblay, Duckett et Pilonneau, trois partisans de gouvernement, n'ont pas été consultés, non plus qu'un M. Evanturel qui peut être se fit joint aux 20 signataires."

Il est donc vrai que l'on a dédaigné M. Evanturel, lui, un ex-membre d'un ministère rouge!" — *Conseil de St. Hyacinthe.*

Voici comment le *Pays* résume son opinion sur son ami le juge Drummond:

"La fêce est jonée, abaissez le rideau, et n'y pensons plus que pour prendre en pitié la conduite d'un juge qui a pour esprit que de jugement, plus de voiles que de gouvernail." — *Ibid.*

Nous lisons dans le dernier rapport annuel de l'Association de la Halle au blé de Montréal:

On a fait des efforts cette année pour procurer des facilités de transports entre le Canada et les Provinces Maritimes. Le steamer *Union* a fait quelques voyages entre Québec et les ports de l'Atlantique, mais le développement a fait défaut et l'entrepreneur a été abandonné. Le *St. Merritt* a fait plusieurs voyages entre Montréal et Halifax, et il continuera à en faire jusqu'à la fin de la navigation.

C. J. Brydges, écrivain, directeur-gérant du chemin de fer de Grand-Tronc, a publié en juin dernier, une lettre intéressante sur le transport intercolonial. Quant à ce qui regarde la farine seulement il montre que l'importance des quatre provinces maritimes (d'après les derniers rapports) est près de 900,000 quarts de farine, et il ajoute:

"S'il y avait des moyens de transport convenables, et si les marchands du Canada montraient de l'énergie, les provinces maritimes seules offriraient un marché pour la masse du surplus de la farine que le Canada peut exporter." Fort de cette opinion, M. Brydges a fait des arrangements au commencement de l'été

nement en lui. Il jeta des regards effarés sur le paysage. Devant les yeux se déroulait une plaine aride, légèrement ondulée, sans arbres, sans végétation d'aucune sorte. A l'horizon, s'étendait la mer dont la surface présentait une série infinie de losanges alternativement sombres et lumineux. Le murmure confus, monotone des vagues, remplissait l'âme de tristesse. Un vent glacial, un ciel gris, traversé au couchant de quelques bandes d'un rouge sinistre, achevaient de faire de cet endroit l'un des plus affreux et des plus désolants qu'on pût imaginer. Clément en fit la remarque. Il ajouta en portant la main à ses yeux avec émotion:

"Voilà, monsieur, l'image de ma vie: l'aridité, l'horreur, le désespoir."

Peu après, il reprit d'un air égaré:

"N'entendez-vous rien? Il me semble que des voix appellent." Le bruissement de la mer pouvait en effet produire cette illusion. Clément fit encore quelques pas

et dit:

"Asseyons-nous, monsieur, je me trouve mal."

Il n'était pas assis depuis quelques secondes, qu'il se dressa d'un bond.

"Allons-nous-en!" s'écria-t-il.

Ses forces le trahirent, il s'arrêta.

"C'est singulier, fit-il d'une voix éteinte, je n'y vois plus."

Il suffoquait.

"J'étouffe, secourez-moi!"

Le capitaine, qui l'observait avec inquiétude, courut à lui. Il arriva trop tard pour le soutenir. Clément venait de crouler à terre comme une masse inerte. Il avait cessé de vivre.

Il eut l'Océan pour tombeau.

On trouva sur lui, parmi ses papiers, un projet informe de testament olographe par lequel il instituait formellement Destroy son légataire universel. La plupart de ses autres volontés étaient exprimées avec beaucoup moins de précision. On devinait que le temps lui avait fait défaut. Un homme qui le connaissait bien pouvait toutefois les

pénétrer aisément. La moitié de son avoir, qui constituait une somme triple de celle dont il avait dépouillé l'agent de change, devait être remise à madame Thillard; sur l'autre moitié serait prélevé le capital d'une pension viagère suffisante pour que son fils fût l'objet des plus grands soins dans une maison de santé. Une note spéciale, rédigée bien avant ce testament, montrait combien profondément il aimait cet enfant et avec quelle persistance énergie il se préoccupait de son avenir. Enfin, on utiliserait le reste de sa fortune à créer des lits dans un hospice de vieillards et à doter divers autres établissements de bienfaisance.

A l'occasion d'un service célébré en son honneur, quelques paroles furent prononcées qui roulaient sur ce thème: *Pertransiit benefaciendo.*

C'était un fait. Il vivait en faisant le bien, il accumulait bonne action sur bonne action, il s'efforçait de se rendre agréable aux hommes, de gagner leur estime, de mériter leur admiration. Ebranlé dans son scepticisme, effrayé, sinon repentant,

il se flattait sans doute, à force de générosité et de dévouement, d'apaiser ses grandissantes et atroces terreurs.

On a vu jusqu'à quel point était profonde son illusion.

Echappé d'un milieu qui ne reconnaît rien en dehors de lui, d'un milieu où la légalité est la souveraine moralité, il tombait pourtant en proie à des tortures inouïes dont on essaierait vainement de contester la source. Les années, loin d'éteindre en lui de dévorants souvenirs, en redoublaient la vivacité, et tout porte à croire qu'il désespérait de trouver, même dans la mort, un terme à son supplice.

Son memento contenait du moins cet aveu précis qu'il y formulait d'une main tremblante quelques jours avant de mourir:

"Non, quoi qu'on puisse prétendre, ce qu'on appelle censure n'est pas uniquement le fruit de l'éducation. Il est même des crimes que ni le repentir, ni la douleur, ni le sacrifice perpétuel de soi ne sauraient racheter, des crimes qui ou-

tragent essentiellement la nature, qui excluent fatalement l'homme du milieu des hommes."

Telles furent sa vie et sa fin. Si quelque chose pouvait consoler de ce qu'elles ont d'horrible, ce serait à coup sûr la bonne aventure de Destroy. On se rappelle que, pour lui, la douleur était comme le sel de l'âme, et que la pauvreté et l'obstacle, loin de lui souffler des sentiments de révolte, lui semblaient un mal utile, un stimulant contre l'engourdissement des facultés. Il devait recueillir le fruit de sa patience, de son courage, de ses idées justes. Une haute fortune, en effet, comblait son ambition juste à l'heure où Clément, épuisé par de longues et indécibles tortures, mourait loin de son pays, en proie au rémords et au désespoir.

CHARLES BARBARA.

FIN.